

CONSEIL D'ÉTAT

**Élection complémentaire
d'un membre (second tour)**

19 octobre 2025



Il peut y avoir
des changements de dernière minute.
Vous trouvez les changements sur internet
www.ge.ch/elections/20251019/



Les textes ont été traduits et rédigés
par textocreativ SA
et le collectif « Out of the box factory »
selon les règles européennes
du langage facile à lire
et à comprendre.
Ils ont été relus par des relecteurs
avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création
de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri,
Sarah, Stanislas.

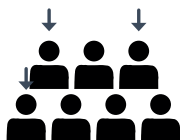
DICTIONNAIRE



Voter

Donner son avis.

Choisir des personnes.



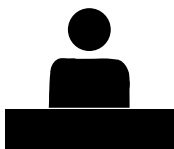
Une élection

C'est choisir les personnes
qui défendent les idées
des habitants du canton.



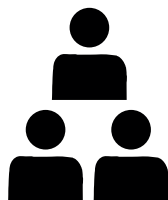
Un candidat

C'est une personne
qui aimerait être élue
par les habitants du canton.



Un élu

C'est la personne choisie
par les habitants du canton.



Parti

C'est un groupe de personnes.
Les personnes avec les mêmes idées
sont dans le même parti.



Les lois

Ce sont les règles
pour faire fonctionner
le canton de Genève.



Conseil d'État

Ce sont les personnes qui :

- mettent en pratique les lois
- dirigent l'administration cantonale
et surveillent les communes
- proposent comment
employer l'argent
- présentent des projets
au Grand Conseil

Suffrage

Choix que font
les personnes qui votent.
1 suffrage = 1 vote.

POURQUOI ON VOTE ?

Un membre du Conseil d'État
a décidé d'arrêter.

Il faut le remplacer.

Cela veut dire choisir
une nouvelle personne.

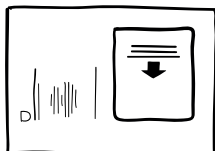
Vous choisissez
une personne
qui a les mêmes idées
que vous.

Mon vote est individuel

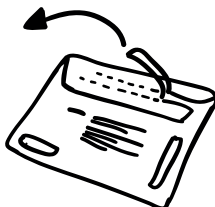
Je choisis pour qui je vote.
J'ai le droit de choisir qui je veux.
Personne ne peut choisir pour moi.

À VOTRE SERVICE

Matériel de vote

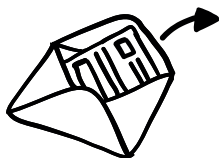


Vous avez reçu par la poste une grande enveloppe blanche.



Ouvrez l'enveloppe avec soin.
On va la réutiliser après.

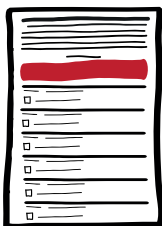
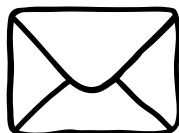
Il y a une marque
sur l'enveloppe pour l'ouvrir.
Il faut tirer la languette
pour ouvrir l'enveloppe.



Dans cette enveloppe blanche
il y a plusieurs documents.

Sortez les documents.

Ces documents sont
le matériel de vote.



Mettez les documents sur
une table.



Est-ce que vous avez tous les documents ?



☐ carte de vote



☐ bulletin de vote blanc



☐ petite enveloppe blanche



☐ brochure
avec des explications

Vous n'avez pas tous les documents.
Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au
numéro 022 546 52 00

du lundi 6 octobre 2025 jusqu'au
vendredi 17 octobre 2025 de 8h à 12h
et de 14h à 16h30

le samedi 18 octobre 2025 de 8h à 12h

le dimanche 19 octobre 2025 de 10h à 12h

On vous dira
ce que vous devez faire.

COMMENT VOTER



Pour choisir une personne
vous mettez une croix
devant son nom.



Vous mettez 1 croix. **Pas plus.**



Vous pouvez aussi ne rien mettre.



Vous mettez votre bulletin blanc
dans la petite enveloppe blanche.

POUR QUE MON VOTE SOIT VALABLE



Ce que je dois faire

Je dois utiliser les documents
reçus par la poste.

Je dois mettre un seul bulletin
dans la petite enveloppe blanche.



Ce que je ne dois pas faire

Je ne dois pas signer le bulletin.

Je ne dois pas mettre une photocopie.

Je ne dois pas signer la liste.

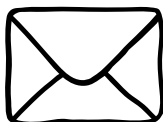
Je ne dois pas faire de dessin
sur les documents de vote.

Je ne dois pas écrire
sur le matériel de vote
si ce n'est pas demandé.

Je ne dois pas voter
à la place d'une autre personne.

VOUS AVEZ VOTÉ

VOUS VOULEZ ENVOYER LES BULLETINS



Vous avez devant vous



grande enveloppe blanche



carte de vote



petite enveloppe blanche
il y a le bulletin blanc dedans



☐ Prenez votre carte de vote.



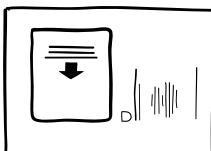
☐ Écrivez
votre date de naissance
dans le rectangle du milieu.

☐ Signez votre carte de vote.

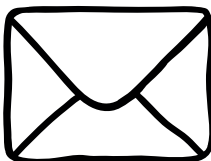


Mettez
votre carte de vote

☐ la petite enveloppe blanche
dans la grande enveloppe
blanche.



☐ L'adresse
du service des votations
doit se voir
dans la fenêtre transparente.



☐ Fermez
la grande enveloppe blanche.

OÙ ET QUAND VOTER ?

Vous avez trois possibilités.

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote

- Voter par correspondance

Cela veut dire envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.

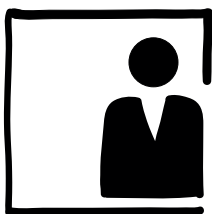


Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres **jusqu'au jeudi 16 octobre 2025.**

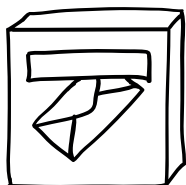
Attention à l'horaire.

Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.

**- Voter au service
des votations
du lundi au vendredi
et le samedi 18 octobre**

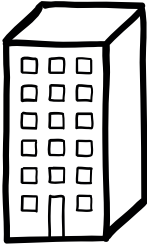


**du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 16h30**
Amenez la grande enveloppe
blanche au service des votations
rue des Mouettes 13.



**jusqu'au samedi 18 octobre
à midi**
Amenez la grande enveloppe
blanche dans la boîte aux lettres
du service des votations
rue des Mouettes 13.

**- Voter au local de vote
(le dimanche)**

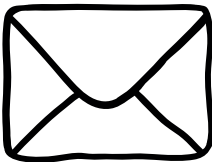


**le dimanche 19 octobre
entre 10h et 12h.**

Allez au local de vote.

Apportez votre enveloppe
blanche au local de vote.

**Pour aller au local de vote
vous prenez avec vous**



la grande enveloppe blanche
avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir

des changements de dernière minute.

Vous trouvez les changements sur internet

www.ge.ch/elections/20251019/

SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites.
La loi dit
que vous pouvez être puni.



Il est interdit

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote
de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un
ou des bulletins

Chancellerie d'État
Service des votations
et élections
Rue des Mouettes 13
Case postale 1555
1211 Genève 26
www.ge.ch

